

**MANIFESTATION LE DIMANCHE 30 JUIN 2019**

**AU MONUMENT LA BARRE à 10 h 15**

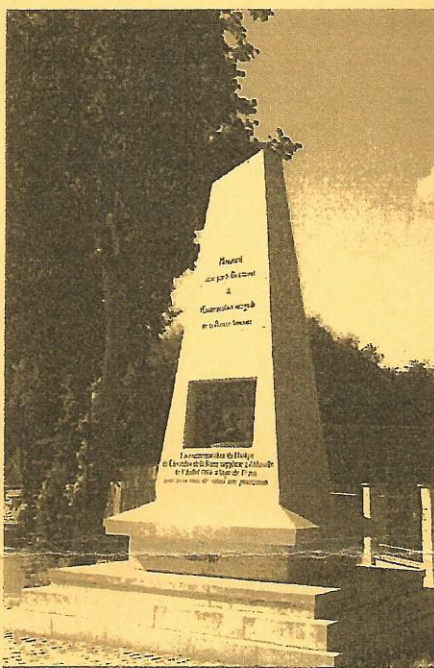
**en commémoration de l'exécution du chevalier  
La Barre qui fut, à l'âge de 19 ans, victime  
du fanatisme religieux**

**Plus que jamais, en 2019, le combat laïque est nécessaire.**

Qu'en est-il du financement des établissements scolaires par l'argent public ? Et en particulier l'obligation pour les communes de verser des subventions aux écoles maternelles privées via l'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans ?

Comment le Vatican peut-il encore faire en sorte que ses curés prédateurs échappent aux poursuites ?

Que prévoit M. Macron avec son projet de modification d'articles de la loi de séparation de 1905 ?



*Pour développer le combat laïque, rassemblons-nous le dimanche 30 juin 2019 devant le Monument La BARRE près de la gare, pour le discours du Groupe La Barre.*

*Puis nous manifesterons jusqu'au pavé qui marque le lieu de l'exécution, devant le kiosque de l'Hôtel de Ville.*

**Une fois de plus, nous rendrons hommage à un jeune homme torturé et exécuté en 1766, victime de la superstition et du fanatisme de son temps.**

**Combattons dans l'unité pour la laïcité, contre toutes les formes de fanatisme et d'obscurantisme.**

## GROUPE LA BARRE : Actualité laïque et anticléricale, quelques informations

En juillet 2018, lors de la manifestation du Groupe La Barre, une nouvelle attaque contre la laïcité avait été annoncée : la loi sur la scolarité obligatoire à 3 ans, préparée à l'époque par M. Macron, et votée récemment au Parlement, va bien obliger toutes les communes à subventionner les écoles maternelles privées : or, jusqu'à présent, plus de la moitié des communes françaises, malgré les pressions, versaient des subventions aux seules écoles maternelles publiques, car l'école était obligatoire à 6 ans.

**Des millions d'euros vont donc s'ajouter aux 10 milliards déjà versés chaque année par l'état, et aux 3,3 milliards déjà versés par les communes, départements, et régions, aux établissements privés du premier et second degré.**

Dans le projet de loi Blanquer, appelée « loi de la confiance », un dispositif anti-laïque peu connu constitue une menace pour l'existence même des écoles publiques maternelles, déjà concurrencées depuis des dizaines d'années par le privé : l'article 4 bis de la loi prévoit en effet que « par dérogation à l'article 131-2 du Code de l'éducation, l'instruction obligatoire peut, au cours des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, être donnée aux enfants âgés de 3 à 6 ans, dans un établissement d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans, dit « jardin d'enfants ». Ainsi, alors que dans l'école maternelle publique qui existe depuis 1881, les enfants sont confiés obligatoirement à « des institutrices formées dans les écoles normales » (décret de 1884) donc actuellement à des professeurs d'école, la nouvelle loi prévoit autre chose : donner cette mission à des jardins d'enfants privés !

...Et cela au moment où les multiples suppressions d'écoles publiques, notamment les écoles maternelles, surchargent les classes et obligent même certains enfants de 3 ans à faire des trajets incroyables pour être scolarisés ! Nul doute que les jardins d'enfants, payants ou non, catholiques ou non, vont prospérer : on trouve déjà des annonces qui indiquent comment créer ces « petites » structures, sans obligation de diplôme, et qui en précisent le financement par la CAF...

Le Vatican ne peut plus couvrir tous les crimes commis par des dizaines de milliers de ses curés sur des centaines de milliers d'enfants dans le monde : l'ampleur des délits révélés ces dernières années laisse sans voix. Pourtant l'Église catholique continue de tenter de protéger ces criminels, on l'a encore vu dans le cas de M. BARBARIN : cet évêque de Lyon, enfin condamné à 6 mois de prison (avec sursis) pour avoir laissé agir un pédophile pendant des dizaines d'années, se voit refuser sa démission par le pape...

Et ce même pape, le 24 février, après trois jours de réunion au Vatican à ce sujet, a conclu sur le « mystère du mal » et osé se proclamer le défenseur des « 85 millions d'enfants oubliés de tous » : dans ce nombre il inclut les victimes des abus sexuels des curés, mais aussi les enfants esclaves, et les ... « enfants avortés » ! ... Quelques jours après, un documentaire télévisé sur Arte révélait entre autres que son Eglise a obligé des jeunes femmes africaines abusées par des curés à abandonner leur bébé ou à avorter, et cela parfois à 8 mois de grossesse.

Le 24 décembre 1959, fut votée la loi Debré qui a permis le versement de fonds publics aux établissements privés et confessionnels au détriment de l'école publique. En 6 mois, ce sont plus de 10 millions 800 000 signataires, sur 20 millions d'électeurs, qui ont signé la pétition demandant son abrogation : fidèles au Serment de Vincennes, qui fut prononcé en juin 1960 par les délégués des signataires, nous demandons que « l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la nation, espoir de notre jeunesse »

## Le Groupe LA BARRE

fondé le 8 novembre 1902

a édifié en 1907

Le Monument La Barre d'Abbeville

Organisateur depuis toujours

de la Manifestation La Barre

Le Groupe La Barre est anticlérical, c'est-à-dire opposé à toute ingérence des religions dans les affaires publiques.

Il se réunit chaque année en Assemblée Générale, à l'issue de la Manifestation La Barre qui a lieu le premier dimanche de Juillet.

La cotisation annuelle est fixée à 10 €.

*Article premier des STATUTS*

BUTS :

\* Combattre l'erreur, l'oppression, le fanatisme et les préjugés que répandent et maintiennent les religions ; opposer au mensonge la vérité, au fanatisme la raison, la science aux préjugés et la justice à l'iniquité.

\* Organiser la manifestation annuelle au Monument du Chevalier La Barre

---

### Demande d'adhésion

À retourner à : Groupe La Barre

BP 20517 80143 ABBEVILLE CEDEX

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

souhaite adhérer au Groupe La Barre

Signature

Chèque à l'ordre du Groupe La Barre

Banque Postale LILLE 611 66 E

**Rassemblement à 10 heures 15  
au Monument La Barre**

**Manifestation La Barre  
ABBEVILLE  
dimanche 30 juin 2019**

## MANIFESTATION

### LAÏQUE

Dimanche

30 juin 2019

à Abbeville

(Somme)

10 heures 15

en l'honneur du

**Chevalier de**

**La Barre**

condamné et exécuté  
pour n'avoir pas salué

une procession

religieuse

## Le Chevalier de La Barre

1er juillet 1766, à Abbeville, un jeune homme de 19 ans, le Chevalier de La Barre, était décapité pour avoir manqué de respect envers la religion. En application de la Loi, la justice l'avait condamné à avoir les os broyés jusqu'à ce qu'il avoue son crime, la langue arrachée, la tête coupée, le cadavre brûlé et les cendres jetées au vent.

Les trois principaux « attendus » du jugement disaient qu'il avait été « atteint et convaincu d'avoir passé à vingt-cinq pas d'une procession sans ôter son chapeau qu'il avait sur la tête, sans se mettre à genoux, d'avoir chanté une chanson impie, d'avoir rendu le respect à des livres infâmes au nombre desquels se trouvait le dictionnaire philosophique du sieur Voltaire ».

Avant même son exécution, La Barre avait trouvé son premier défenseur en la personne de **Voltaire**, dénonçant ce crime de « la barbarie sacerdotale ».

Après la Révolution, la Convention Nationale du 25 brumaire an II, réhabilitait sa mémoire, en tant que « victime de la superstition ».

A la fin du 19ème siècle, et au début du 20ème, avec le combat pour l'école publique et la laïcité des institutions, qui aboutit en 1905 à la **Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat**, le Chevalier La Barre est devenu le **symbole du combat contre le cléricisme**.

### La statue de La Barre à Montmartre

En 1904, le Conseil Municipal de Paris récupérait 5070 m<sup>2</sup> de terrain détenus indûment par l'Archevêché, et décidait d'ériger à cet endroit, dans l'axe du grand portail du Sacré Cœur, une statue de La Barre. Cette statue, sculptée par Armand Bloch et inaugurée le 3 septembre 1905 par 25 000 manifestants, a été enlevée et fondue en 1941.

## La Manifestation La Barre

En 1902, deux professeurs et deux élèves d'Abbeville décident de faire revivre la mémoire de La Barre, et déposent le 14 juillet un bouquet à l'endroit de son supplice. La Municipalité le fait enlever aussitôt.

En juillet 1903, une cinquantaine de citoyens déposent une gerbe, qui est elle aussi ôtée immédiatement.

En 1904, pour la première fois, les organisations ouvrières du Vimeu, musique en tête, s'associent à la manifestation. Un millier de personnes rendent hommage à la victime de l'intolérance religieuse. Le cadre de la « **MANIFESTATION LA BARRE** » est désormais fixé.

Pendant une soixantaine d'années, elle sera à la fois un rendez-vous annuel de libres-penseurs parfois venus de très loin, et la manifestation départementale du mouvement ouvrier organisé et des associations laïques.

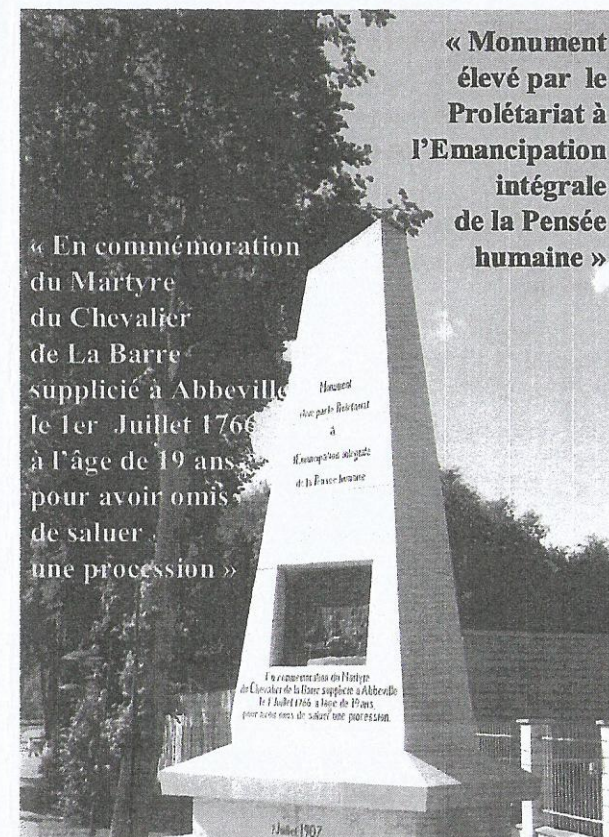
Encore en 1963, une vingtaine d'organisations, partis ou syndicats, prennent part à la Manifestation.

Jusqu'en 1985, malgré le désintérêt progressif de toutes les organisations, la tradition militante de la Manifestation a été maintenue.

En 1986, la Libre-Pensée décidait de donner de l'importance à la commémoration du 220ème anniversaire du martyr de La Barre, et grâce à cette impulsion, la Manifestation La Barre a pu redevenir un « rassemblement laïque exemplaire », comme l'a noté en 1991 le Congrès de la Fédération Nationale des Libres-Penseurs.

***Le 30 juin prochain, pour le 112ème anniversaire du monument La Barre, soyez nombreux à Abbeville !***

## Le Monument La Barre



Financé sou à sou par une souscription de 100 000 billets de tombola à 25 centimes, le Monument La Barre fut inauguré le 7 juillet 1907, par 15 000 manifestants venus à Abbeville par trains entiers.

Sa plaque de bronze, représentant les tortures infligées au Chevalier, fut pendant la dernière guerre chargée dans un train pour être fondue. Mais un cheminot la cacha dans un ruisseau où elle fut récupérée.

Le Monument se trouve près de la gare, à côté du pont sur le canal.